

Proposition d'amendement à l'Annexe 9 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Claude Weis	19/01/2022	7.7.3 – 6.7.5	Saisie
Claude Weis	26/01/2022	7.7.3 – 6.7.5	Actualisation selon compte rendu réunion GT VTE 01-2022
Décision GT VTE	22/03/2022	7.7.3 – 6.7.5	Actualisation en séance, selon compte rendu réunion GT VTE 03-2022
Décision GE UW	16/05/2022	7.7.3 – 6.7.5	Selon compte rendu réunion GE UW 05-2022
Décision CC CUU	09/06/2022	7.7.3 – 6.7.5	Approuvée

Titre :	Verrouillage des chevilles escamotables
Proposition de modification de : EF / détenteur / autres instances :	Elaborée par CFL Cargo S.A.
Proposition de modification de :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur :	Claude Weis
Lieu, date :	Dudelange 19/01/22
Description succincte :	Le code 7.7.3 traite des chevilles escamotables des wagons conteneurs. Vu que le chapitre 7.x.x. traite des chargements, ce code devrait être supprimé et basculé dans la rubrique du code 6.x.x.

1. Situation de départ (actuelle) :

1.1. Introduction
Le code 7.7.3 traite des chevilles escamotables des wagons conteneurs. Vu que le chapitre 7.x.x. traite des chargements, ce code devrait être supprimé et basculé dans la rubrique du code 6.x.x.
1.2. Mode de fonctionnement
Les visiteurs recherchent les codes selon les catégories d'avaries. Pour une cheville de conteneurs, il va rechercher cette avarie automatiquement sous le code 6.x.x. qui traite les avaries des wagons.
1.3. Anomalie / Description du problème
Le visiteur ne va pas rechercher cette avarie dans les codes 7.x.x.

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN,EN)?
<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> oui, à savoir :
<small>**ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers." (Source : Règlement CE n° 352/2009, Art. 3)</small>
<small>"Dispositions techniques fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concernés (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable". (Source : BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit - Guide du Ministère allemand de la Justice)</small>

2. Situation recherchée

2.1. Elimination de l'anomalie / Problème (objectif)
Le code 7.7.3 doit être supprimé et il faut insérer cette anomalie dans le code 6.x.x. Cette proposition reprend cette anomalie sous le code 6.7.5 qui sera légèrement adapté

3. Modifications/ajout uniquement pour la demande de modification de l'annexe 9 du CUU :

Codes couleur pour les modifications :

Noir : texte en vigueur reste inchangé, pour info.

Rouge : nouveau texte

Bleu : (évent. barré): texte sera supprimé

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de Défaut
	7.7.3	Chevilles des plaques d'appui escamotables non relevées et non assurées - Réservé -	Relever et assurer, si impossible: retrait	5

Organes	Codes	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de Défaut
	6.7.5	Parties mobiles mal non fixées /non verrouillées (p. ex. chevilles mobiles escamotables non sécurisées, poignées non sécurisées, ...)		
	6.7.5.1	- Sans risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : sécuriser	3
	6.7.5.2	- Avec risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : retrait	5

4. Motif:

Avec cette modification, les visiteurs sur le terrain retrouvent plus facilement le bon code.

5. Evaluation des impacts possibles positifs et négatifs
<p><i>Evaluation des impacts par ex. au plan exploitation, coûts, gestion, interopérabilité, sécurité, compétitivité, à l'aide d'une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).</i></p> <p><i>Motif de la disposition</i></p> <p>Impacts : Exploitation, interopérabilité, compétitivité, coûts, gestion (Valeur : 2)</p> <p>Sécurité (Valeur 3)</p>

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification, voir à ce sujet les points 1 et 2.

L'étude de risques devient caduque dans la mesure où ne sont mis en œuvre que les référentiels reconnus.

Analyse des risques réalisée par :

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : Oui car une cheville non verrouillée/sécurisée peut engager le gabarit en cours de route.	
6.2. La modification est-elle significative?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir modèle Joindre en annexe le modèle-type du test de substantialité :	
6.3. Détermination et classification du risque :	<input checked="" type="checkbox"/> sans objet
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale : 6.3.2. Effet de la modification en cas d'anomalies/écarts par rapport à l'exploitation normale : 6.3.3. Utilisation abusive du système possible : <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus :	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque risque, on sélectionne l'un des critères d'acceptation du risque suivants :</i> <ul style="list-style-type: none">• "règles reconnues de la technique"• Recours à un référentiel• Evaluation explicite du risque	
6.5. L'analyse de risque a-t-elle été présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation : Joindre le résultat de l'évaluation en annexe :	(Annexe)